



# Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Bassins Rhin-Meuse et Seine Normandie



*Journée technique «De la vulnérabilité du bâti à celles des territoires, quelles réponses opérationnelles ? » - 06 février 2020, Nancy*



# Directive Inondation et Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

## Politique nationale de gestion des risques d'inondation (Directive Inondation)

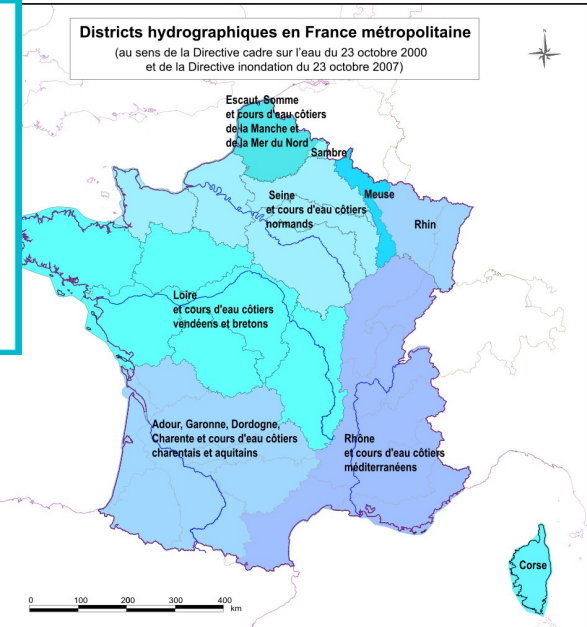


## Outils opérationnels

Outil opérationnel privilégié :  
appel à projet national PAPI donnant droit aux financements FPRNM

Démarche volontaire également ouverte aux territoires hors TRI  
Condition d'éligibilité des actions PAPI :  
PPRN prescrits/approuvés par l'Etat

Mise en oeuvre des stratégies locales  
et application des PPRN



## PGRI Rhin, Meuse et Seine Normandie 2016-2021

- PGRI Rhin et Meuse

- **approuvés le 30 novembre 2015 et opposables depuis cette date**
- **Publiés au J.O. le 22 décembre 2015**
  - Portée directe sur les documents d'urbanisme, les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau (SCOT, PLU, PPRi,..)

- **Définissent 5 objectifs généraux déclinés en 47 dispositions**

- PGRI Seine Normandie

- **approuvés le 7 décembre 2015 et opposable depuis cette date**
- **Publiés au J.O. le 22 décembre 2015**
  - Portée directe sur les documents d'urbanisme, les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau (SCOT, PLU, PPRi,..)

- **Définissent 4 objectifs généraux déclinés en 63 dispositions**



# Objectifs PGRI

## PGRI Rhin et Meuse

- 1- Favoriser la coopération entre acteurs
- 2- Améliorer la connaissance et développer la culture du risque
- 3- Aménager durablement les territoires
- 4- Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- 5- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

## PGRI Seine Normandie

- 1- Réduire la vulnérabilité des territoires
- 2- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- 3- Raccourcir fortement le retour à la normale des territoires sinistrés
- 4- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées à la culture du risque

## Points saillants des PGRI actuels

- **Intégration des impacts de la GEMAPI sur la gouvernance** (avec rédaction commune SDAGE/PGRI sur EPTB et EPAGE)
  - Structuration de la gouvernance souvent action prioritaire des SLGRI
- **Autres domaines communs SDAGE/PGRI :**
  - Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
  - Entretien des cours d'eau
  - Maîtrise des ruissellements et de l'érosion
  - Gouvernance à l'échelle des bassins versants
- PGRI = 1<sup>er</sup> « document de cadrage » à destination des porteurs de projet pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire

=> côté Rhin-Meuse : PGRI et SDAGE traduits dans le Guide méthodologique : « Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 »



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GRAND EST

# PGRI : zoom sur la réduction de la vulnérabilité

## PGRI Rhin et Meuse

### 3- Aménager durablement les territoires

3.4 : Réduire la vulnérabilité des enjeux par des opérations sur le bâti et par la prise en compte du risque inondation dans les constructions nouvelles

Intégration possible de diagnostics de vulnérabilité du territoire dans l'état initial de l'environnement des SCOT et PLU

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des enjeux (activités économiques, bâtiments publics, réseaux, habitations) sur le périmètre des SLGRI.

## PGRI Seine Normandie

### 1- Réduire la vulnérabilité des territoires

- 1.A : réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires
- 1.B : réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments
- 1.C : réaliser des diagnostics de vulnérabilité des activités économiques



PREFETE  
DE LA REGION  
GRAND EST

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GRAND EST

# Du PGRI aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- Au niveau des TRI => rédaction d'une **SLGRI** qui reprend les objectifs définis dans la SNGRI :
  - Augmenter la sécurité des populations exposées
  - Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation
  - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

=> répondre à la réduction de la vulnérabilité diagnostiquée sur le TRI.

- SLGRI => déclinée au travers des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)  
Thème « *Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens* » = **Axe 5 des PAPI**
- **Région Grand Est : 15 TRI / 13 PAPI**



## Axe 5 des PAPI : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

### Exemples d'actions menées sur les bassins SENO et Rhin Meuse

- Accompagnement des gestionnaires de réseaux dans la RV
- Réduction de la vulnérabilité des établissements recevant du public (ERP)
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti existant (habitat, établissements publics, entreprises) (portant sur des mesures prescrites dans les PPRi ou pas)
- Accompagnement des propriétaires volontaires pour la réalisation de travaux

En Grand-Est : Axe 5 = 2 187 703 Euros dont 49 % financés par le FPRNM (1 066 101 €)

Au niveau national, les actions de réductions de la vulnérabilité représentent 10 % du volume financier des PAPI





## Axe 5 des PAPI : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

### Exemples d'actions menées sur les bassins SENO et Rhin Meuse

- Accompagnement des gestionnaires de réseaux dans la RV
- Réduction de la vulnérabilité des établissements recevant du public (ERP)
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti existant (habitat, établissements publics, entreprises) (portant sur des mesures prescrites dans les PPRi ou pas)
- Accompagnement des propriétaires volontaires pour la réalisation de travaux

En Grand-Est : Axe 5 = 2 187 703 Euros dont 49 % financés par le FPRNM (1 066 101 €)

Au niveau national, les actions de réductions de la vulnérabilité représentent 10 % du volume financier des PAPI





# Merci pour votre attention

**Contact à la DREAL :**  
**Service Prévention des Risques Naturels**  
**Pôle risques naturels**  
**[prn-sprnh.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prn-sprnh.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)**